

[Sur les bureaux de négociation en mariages]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 23

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

voyons avec plaisir que l'exemple donné par la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud a gagné plusieurs localités de notre canton. Ste-Croix et Payerne ont fondé récemment des associations du même genre qui ne peuvent que contribuer au progrès moral et matériel du pays. Les questions financières, le code de commerce, l'étude des progrès à réaliser dans le domaine de l'instruction professionnelle, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, voilà, certes, un vaste champ d'activité qui s'offre d'une manière pressante à tous les hommes dévoués. Espérons que Vevey, Morges, Nyon, Aubonne et bien d'autres localités suivront l'exemple que viennent de leur donner leurs concitoyens de Ste-Croix et de Payerne.

B. Y.

L'épargne par la dépense.

« Dépensez beaucoup et vous économiserez beaucoup. » — Voilà un adage bien fait pour faire hausser les épaules à tous mes lecteurs. Voyons pourtant s'il n'y aurait pas là quelque anguille sous roche que nous pourrions dévoiler.

Supposez, aimable lectrice, qu'un magasin, par un moyen quelconque, parvienne à vous procurer à meilleur marché que tout autre cette robe que vous désirez ou ce chapeau microscopique que vous aimeriez à placer au-dessus de votre luxuriante chevelure. Admettez aussi (nous sommes bientôt au bout de nos suppositions, de nos hypothèses comme dirait un morose géomètre) qu'au lieu de vous faire profiter immédiatement du bénéfice que vous pourriez réaliser, le dit magasin vous fasse payer ces charmants atours au prix ordinaire des autres marchands, mais qu'il vous remette, à titre de quittance, un titre de même valeur que l'acquisition que vous venez de faire et qui vous sera remboursé dans dix, quinze, vingt ans ou plus tard.

Je vous entends me dire que le directeur de l'établissement veut faire des dupes, qu'il a organisé un système de réclame qui ne manque pas d'attraits, mais enfin que ce monsieur est un charlatan pour ne pas dire plus.

Examinons un peu!

Vous avez acheté, n'est-ce pas, une robe de 40 francs; un négociant au détail ne réalise sur cette vente que le bénéfice indispensable pour faire vivre lui et sa famille. Mais notre charlatan, comme vous daignez l'appeler, a organisé son entreprise sur de si vastes proportions, qu'il a considérablement réduit ses frais généraux et qu'il pourrait se contenter, avec le même bénéfice que son collègue, de vous vendre la robe au prix de 30 francs. Mais il vous la fait payer 40 fr. Il garde donc par devers lui 10 fr. qu'il va placer à intérêts composés à 5 %, pour votre compte, tandis que vous, certainement, vous auriez appliqué cette minime valeur à l'achat de

quelqu'une de ces jolies passementeries en perles noires qui ont tant de vogue aujourd'hui.

Savez-vous ce que vont devenir vos 10 fr., charmante madame? Ils auront doublé de valeur en 14 ans, quadruplé en 28 ans et vaudront de nouveau 40 fr. au bout de 56 ans.

Vous retrouverez donc, au bout de ce temps, la valeur de cette robe qui depuis si longtemps aura terminé son existence.

Mais, me dites-vous, il ne m'est guère consolant d'avoir à attendre un temps aussi long pour prendre possession de cette épargne que vous faites miroiter devant mes yeux.

Tout doux! D'abord, c'est quelque chose de retrouver une somme sur laquelle vous n'avez aucun droit et que jusqu'à ce jour vous n'avez pas songé à réclamer.

Ensuite, si vous ne rentrez pas vous-même en possession de votre argent, vous avez la consolation de le laisser à vos enfants, et ceux-ci n'auront pas à reprocher à leur bonne et excellente mère d'avoir un peu trop aimé ces charmants petits riens qui font le bonheur des filles d'Eve.

Enfin, et c'est ici que je vous réserve une surprise, on a voulu augmenter et forcer la tentation et c'est en ceci, soit dit entre nous, que consiste la réclame. Au lieu de rembourser tous les achats au bout de 56 ans, on les répartira sur un grand nombre d'années avant et après cette époque. Le tirage au sort, la loterie, répandra ses faveurs d'une manière impartiale, ensorte que si vous, madame, vous retrouvez votre argent au bout de cinq ans, telle autre dame de votre connaissance pourra laisser à ses héritiers un titre qui ne se changera en or qu'au bout de 70 ou 75 ans.

Dites maintenant, belle lectrice du *Conteur*, si l'adage est aussi mensonger qu'il en a l'air.

Je finis. Cette ingénieuse idée ne trouvera probablement pas de sitôt son application à Lausanne.

La vente ne serait pas assez considérable pour faire marcher une machine aussi compliquée, et il serait d'ailleurs regrettable de faire une si rude concurrence à nos honorables négociants. Mais si, dans une année, vos goûts ou vos affaires vous conduisent à Paris, dirigez vos pas du côté du Château-d'Eau. Vous y trouverez les immenses *Magasins-Réunis* que l'on va édifier et vous prendrez au sérieux ce que vous croyez être, je n'en doute pas, une affreuse plaisanterie. M. N.

Il y a quelques années, on ne lisait pas sans un certain étonnement les demandes en mariages colportées par des journaux étrangers et surtout par des journaux américains. Aujourd'hui, la chose est toute naturelle; les entremetteurs de ces sortes de négociations sont nombreux; des bureaux de courtage se sont fondés, même chez nous, et les longs

détours de l'amour, ses soupirs, ses insomnies, ses supplications seront bientôt, ainsi que les diligences et les grandes routes, délaissés à jamais pour arriver plus vite par le chemin de fer du bureau de Pratteln.

Voici, comme spécimen, une circulaire adressée à un de nos abonnés, notaire, qui nous la communique en y ajoutant au bas les mots que nous avons soulignés et qui nous feraient supposer que, malgré le vaste champ de ses opérations, le bureau de Pratteln ne se charge pas des affranchissements.

Prospectus

DU BUREAU DE NÉGOCIATION EN MARIAGES

Notre bureau a été fondé dans le seul but de faciliter autant que possible, les relations entre les personnes qui désirent se marier convenablement d'après leur position dans le monde, ainsi que cela se pratique depuis de longues années en France et en Allemagne.

Les différentes manières de voir, ainsi que certaines circonstances, rendent quelquefois une grande difficulté à une personne de trouver un parti convenable au nombre de ses amis et connaissances dont le cercle est quelquefois très restreint; aussi, pour obvier à cet inconvénient, on se voit contraint pour parvenir à son but, d'étendre le cercle de ses connaissances; il faut s'en rapporter à ce que vous disent d'autres personnes. C'est donc par la publicité que vous arrivez le plus sûrement au comble de vos vœux.

Chaque personne des deux sexes peut donc se faire inscrire pour trouver un parti convenable, à condition qu'elle se soumette aux statuts du bureau.

Ces statuts consistent à ce que chaque personne dise quelles sont ses relations dans le monde, sa position, son âge, en général tout ce qui est nécessaire pour bien la faire connaître. Cette déclaration devra être faite aussi consciencieusement que possible, pour ne pas se faire de tort dans la suite, et afin de ne pas compromettre une autre personne.

Nous nous engageons sur notre honneur de ne jamais divulguer les noms des personnes qui s'adressent à nous.

Comme bien des personnes, et surtout celles du sexe féminin, n'ajoutent pas grande foi à notre entreprise, ou que cela leur répugne de correspondre, nous conseillons à ces dernières de faire écrire par une tierce personne; elles verront que le résultat sera favorable, surtout parce que le choix est libre et n'est pas restreint à une seule personne.

Certains que bien des personnes nous honoreront de leur confiance, elles verront que bien des mariages seront contractés sous notre égide.

Ce bureau se charge aussi des opérations suivantes :

L'achat et la vente de propriétés. Louage de maisons, hôtels, etc. — Ventes à la commission sur échantillons. — Insertions d'avis dans les journaux. — Placement de personnes des deux sexes. — Vente d'instructions et de recettes pour fabriquer soi-même, d'une application facile, toute espèce de vins fins, de vinaigres, de liqueurs, d'eaux-de-vie, de limonades, de sirops et de boissons économiques salubres, au plus bas prix, ainsi que toute demande qui concerne le commerce, l'industrie et l'économie.

Ce bureau se chargera, en outre, de faire parvenir aux personnes toutes les nouvelles découvertes industrielles désignées plus près, soit pour la fabrication de divers articles d'un intérêt général, soit pour l'amélioration de diverses branches de l'industrie et de l'économie domestique. S'adresser franco

au bureau de commission et de correspondance,
à Pratteln, Bâle-Campagne.

NB. Vous êtes prié de faire part de ce prospectus à vos amis et connaissances; — et pour me conformer à cette prière, je l'envoie au Conteur qui m'obligera en me remboursant 15 centimes qu'il m'a coûté de port.

Samedi dernier, 29 avril, les Sociétés de Belles-Lettres de Genève, Lausanne et Neuchâtel se trouvaient réunies à Rolle, en assemblée générale.

Au banquet d'usage, un des convives, étudiant à Genève, mais de nationalité belge, porta à la santé de son souverain un toast auquel s'unirent d'un commun accord les trois Sociétés. Le lendemain, le président de la commission centrale, M. Marc Morel, étudiant en droit, à Lausanne, expédiait au roi Léopold une dépêche dans laquelle il lui faisait connaître le toast porté en son honneur, et le lundi 1^{er} mai il recevait par télégraphe, la réponse suivante :

« Le roi a reçu votre télégramme du 30 et a été profondément touché de vos vœux. Il me charge de vous adresser ses chaleureux remerciements. Je suis heureux de pouvoir vous dire que la santé de S. M. est dans un état d'amélioration satisfaisant.

» (signé) *Le secrétaire d'Etat,*
» DEVAUX. »

LE SECRET D'HORTENSE

(4)

Puis, se tournant vers Hortense, son futur beau-frère lui dit :

— Et vous, mademoiselle, refuserez-vous encore de nous accompagner ?

— Sans doute, vous savez bien, Ernest, que je ne danse jamais.

— Une fois dans la salle de bal on m'enlèvera Mathilde ; alors, ma chère sœur, je vous tiendrai fidèle compagnie; nous la suivrons des yeux, nous parlerons d'elle, je vous promets une délicieuse soirée.